

I – TAUX D’INTERET

A/ TAUX DEBITEURS

CATEGORIES DE CREDITS	TAUX en %
I- FINANCEMENT A COURT TERME	
1- Découvert non mobilisé (1)	TMM + 5,00
2- Escompte Commercial	
2.1- Escompte, avalisé par une banque, inférieur ou égal à 90 jours	TMM+2,50
2.2- Escompte, avalisé par une banque, supérieur à 90 jours	TMM+3,00
2.3- Escompte commercial inférieur à 90 jours	TMM+4,50
2.4- Escompte commercial supérieur à 90 jours, inférieur ou égal à 180 jours	TMM+5,00
3- Crédits mobilisés à Court Terme	
3.1- Avance sur créances administratives	TMM+4,00
3.2- Avance sur facture	TMM+4,00
3.3- Crédit de démarrage huile d'olive	TMM + 4,00
3.4- Crédit de campagne	TMM+4,00
3.5- Avance sur marchandises	TMM +4,00
3.6- Crédit de financement de stocks	TMM+4,00
3.7- Préfinancement de marchés publics	TMM+4,00
3.8- Crédit de cultures saisonnières	TMM+4,00
3.9- Crédit de préfinancement des exportations	TMM+4,00
3.10- Découvert mobilisé	TMM+5,00
3.11- Mobilisation de créances nées sur l'étranger et effets de transaction sur l'étranger	TMM +4,00
3.12- Mobilisation de Dédouanement	TMM + 4,00
3.13- Financement en devise des importations	Taux de base +4,00
3.14- MCNE en Devise	Taux de base + 4,00
3.15- Autres Financements en devise	Taux de base +4,00
3.16- Financement Divers à Court Terme	TMM + 5,00
3.11- Autres crédits à court terme	TMM+5,00

(1) En cas de dépassement de l'autorisation, ce taux sera majoré de 2% maximum

CATEGORIES DE CREDITS	TAUX en %
II- FINACEMENT A MOYEN TERME	
1- Crédit pour la promotion immobilière	TMM+4,00
2- Crédit de préfinancement à la promotion immobilière	TMM+5,50
3- Crédit finançant les plants et la multiplication des semences de pommes de terre	TMM+4,00
4- Crédit finançant les équipements professionnels	TMM + 4,00
5- Crédit de réparation des équipements agricoles et de pêche	TMM+5,50
6- Crédit à moyen terme d'acquisition de matériel de transport	TMM+5,50
7- Crédit finançant le transport public rural	TMM+4,00
8- Crédit à moyen terme finançant l'acquisition et l'élevage de veilles de race nés en Tunisie	TMM+4,00
9- Crédit moyen terme d'investissement	TMM+4,00
10- Prêt participatif à moyen terme	TMM+5,00
11- Crédit à moyen terme finançant la privatisation	TMM+4,00
12- Autres crédits à moyen terme	TMM+5,00
III- FINANCEMENT A LONG TERME	
1- Crédit d'investissement à long terme sur ressources ordinaires	TMM+5,50
2- Autres crédits à long terme	TMM+5,50

CATEGORIES DE CREDITS	TAUX en %
IV- CREDITS AUX PARTICULIERS	
1- Crédit Direct	TMM+4,00
2- Crédit Logement	
a. Durée inférieure à 15 ans	TMM+4,00
b. Durée comprise entre 15 ans et 16 ans	TMM + 3,50 FIXE
c. Durée comprise entre 16 et 17 ans	TMM+3,25 FIXE
d. Durée comprise entre 17 et 18 ans	TMM +3,00 FIXE
e. Durée comprise entre 18 ans et 19 ans	TMM +2,75 FIXE
f. Durée comprise entre 19 ans et 20 ans	TMM + 2,50 FIXE
3- Crédit Eslah Masken	TMM+4,00
4- Crédit MASKEN AWEL	
a. Durée inférieure à 15 ans	TMM+3,00
b. Durée comprise entre 15 ans et 20 ans	TMM + 2,00 FIXE
5- Prêt Computer	
a. Ordinateur familial	TMM+1,50
b. Autres matériels informatiques	TMM+3,00
6- Prêt Auto	TMM+4,00
7- Prêt Epargne Logement	
a. Durée inférieure à 15 ans	TMM+2,00
b. Durée comprise entre 15 ans et 20 ans	TMM+2,00 FIXE
c. Prêt Epargne Logement anticipé (jusqu'à maturité)	TMM+3,50
8- Prêt Epargne Confort	
a. Prêt Epargne Confort	TMM+2,00
b. Prêt Epargne Confort anticipé	TMM+3,00
9- Prêt Epargne Etude	TMM+2,00
10- Prêt Universitaire	TMM+2,00
11- Crédit étude supérieur	TMM+4,00
12- Crédit FNE	TMM+1,00
13- Crédit FONAPRA	TMM+3,00

B/ TAUX CREDITEURS

CATEGORIES DE DEPOTS	TAUX en %
I- DÉPÔT À VUE	
1- Dépôts à vue en Dinars Tunisiens ou Dinars Tunisiens Convertibles (1)	--
2- Dépôts à vue en Dinars Tunisiens convertibles (2)	TMM – 2,00
3- Dépôts à vue en Dinars logés dans les comptes avances acquéreurs	TMM – 1,00
4- Dépôts à vue des comptes en devises de résidents (pour les montants supérieurs à la contre valeur de 10.000 Dinars Tunisien)	Taux BCT- 0,50
II- BONS DE CAISSE ET COMPTES A TERME EN DINARS ET EN DINARS CONVERTIBLES	
1- Bons de Caisse et compte à terme	
✓ de 3 mois à moins de 24 mois	TMM – 0,50
✓ Plus que 24 mois	TMM +0,50
2- Comptes à Terme	
✓ de 3 mois à moins de 24mois	TMM – 0,50
✓ Plus que 24 mois	TMM + 0,50
III- COMPTES D'EPARGNE	
1- Compte Spécial d'Epargne (3)	TRE

- (1) Il s'agit des comptes courants, comptes chèques ou CEDC à l'exception des CEDC ouverts à des personnes physiques tunisiennes résidentes à l'étranger
- (2) Des personnes physiques tunisiennes résidentes à l'étranger ou titulaires de Comptes Spéciaux en Dinars Convertibles « CSDC »
- (3) Les intérêts sont majorés d'une prime de fidélité de 0,5 % sur les fonds restés stables pendant une durée au moins égale ou supérieure à une année et inférieure à deux années et de 1% pour une durée au moins égale à deux ans

II - COMMISSION SUR LES OPERATIONS BANCAIRES (1)

NATURE DE L'OPERATION	COMMISSION	
	ASSIETTE	MAX
I- OPERATIONS SUR EFFET, CHEQUES ET OPERATIONS DIVERSES		
1 - Opérations sur Effets		
1.1- Effet à l'encaissement	Effet	4,000
1.2- Effet Escompté	Effet	4,000
1.3- Effet impayé	Effet	8,000
1.4- Prorogation, changement de domiciliation effets réclamés par le cédant avant ou après leur échéance sur les places de la Tunisie	Effet	3,000
1.5- Mise en opposition	Effet	15,000
1.6- Règlement d'effet Commercial	Effet	3,000
1.7- Règlement d'Effet Financier	Effet/ Echéance	2,500
1.8- Remise d'effet au protêt	Effet	15,000
1.9- Rejet d'effet	Effet	3,000
1.10- Effet Financier retourné impayé (1)	Effet	5,000
1.10- Délivrance de bons à payer pour effets à représenter	Effet	10,000

(1) Cette commission est perçue sur les comptes des professionnels et des entreprises

NATURE DE L'OPERATION	COMMISSION	
	ASSIETTE	MAX
2- Opérations par Chèques en dinars ou en dinars convertibles		
2.1- Frais de tenue de compte		
2.1.1- Compte chèque	Compte	
A- Client Particulier ayant un revenu mensuel net inférieur ou égal à 1500Dt		9,000
B- Autres		15,000
2.1.2- Compte jump	Compte	2,000
2.1.3- Compte dépôt étude	Compte	Gratuit
2.1.4- Compte courant	Compte	30,000
2.1.5- Compte spécial d'épargne et autres comptes d'épargne		
A- Compte spéciale d'épargne		
- Compte à livret	Compte	3,000
- Compte à Carte Retrait	Compte	5,500
B- Compte épargne logement	Compte	3,000
C- Compte épargne étude	Compte	3,000
D- Compte épargne confort	Compte	3,000
E- Autres comptes d'épargne	Compte	3,000
2.1.6- Compte en dinar convertible	Compte	20,000
2.1.7- Compte en devise	Compte	
A- Compte en Riyal Saoudien		30 SAR
B- Compte en Dollar Canadien		11 CAD
C- Compte en Couronne Danoise		55 DKK
D- Compte Dirham Emirati		30 AED
E- Compte en Dollar Américain		8 USD
F- Compte en Euro		7 EUR
G- Compte en Livre Sterling		6 GBP
H- Compte en Yen Japonais		892 JPY
I- Compte en Dinar Koweïtien		3 KWD
J- Compte en Couronne Norvégienne		71 NOK
K- Compte en Riyal qatari		29 QAR
L- Compte en Couronne Suédoise		75 SEK
M- Compte en Franc Suisse		8 CHF
N- Compte en Dinars Bahreïni		3 BHD
2.1.8- Autres comptes	Compte	20,000

NATURE DE L'OPERATION	COMMISSION	
	ASSIETTE	MAX
2- Opérations par Chèques en dinars ou en dinars convertibles		
2.1- Encaissement de chèque tiré sur une agence STB	Chèque	0,500
2.2- Encaissement de chèque tiré sur une banque de la place	Chèque	0,800
2.3- Chèque certifié		
2.3.1- chèque client	Chèque	8,000
2.3.2- chèque banque	Chèque	12,000
2.4- Frais sur rejet de chèque		
2.4.1- Rejet lié à la provision		
a. Préavis	Préavis	75,000
b. Rejet définitif	Chèque	70,000
2.4.2- Rejet non lié à la provision	chèque	5,000
2.5- Opposition sur chèque		
2.5.1 Sur chèque de la clientèle max 100,000	chèque	10,000
2.2.2 Sur chèque banque	chèque	15,000
2.6- Retour de chèque impayé	chèque	5,000

(1) les commissions sont exprimées en Dinars Tunisien et en HTVA (sauf le cas de opérations d'encaissement de chèques e, virements et tenue des comptes en devises)

Toutes les opérations peuvent donner lieu à une récupération de frais

* les frais de télécompensation sont inclus dans les commissions indiquées

- Les Retraits espèces dans l'agence de domiciliation du compte donnent lieu à la perception d'une commission de 1,000 par opération de retrait inférieur à 400,000
- Les Retraits espèces dans une agence autre que celle où le compte du bénéficiaire est domicilié donnent lieu à la perception d'une commission de 2,000 par opération

(2) les opérations d'encaissement chèque et de virements en dinar d'un même client dans la même agence sont gratuites,

NATURE DE L'OPERATION	COMMISSION	
	ASSIETTE	MAX
3- Opérations de virements		
3.1- Virements émis		
A- Virement émis par Client Particulier		
3.1.1- Sur Agence STB	Virement	0,350
3.1.2 Sur Autre Agence STB	Virement	1,050
3.1.2- Sur banque de la place	Virement	1,400
3.1.3- Virement multiple (1)	Ordre	3,500
3.1.4- Virement permanent	Ordre	3,500
3.1.5 -Via le SGMT	Virement	5,600
B- Virement émis par Client autre que Particulier		
3.1.1- Sur Agence STB	Virement	0,500
3.1.2 Sur Autre Agence STB	Virement	1,500
3.1.2- Sur banque de la place	Virement	2,000
3.1.3- Virement multiple (1)	Ordre	5,000
3.1.4- Virement permanent	Ordre	5,000
3.1.5 -Via le SGMT	Virement	8,000
3.2- Virements reçu (4)		
3.2.1- d'une même Agence STB	Virement	0,500
3.2.2- d'une Autre Agence STB	Virement	1,500
3.2.2- d'une banque de la place	Virement	1,500
3.2.3- Via le SGMT	Virement	5,000

(1) 5 dinars jusqu'à 5 virements avec majoration de 0.500 dinar au maximum par virement supplémentaire

NATURE DE L'OPERATION	COMMISSION	
	ASSIETTE	MAX
3- Opérations de virements		
3.3- Prélèvement bancaire (2)		
3.3.1- Prélèvement émis	Prélèvement	1,000
3.3.2- Prélèvement reçu	Prélèvement	1,000
3.3.3- Prélèvement STEG	Prélèvement	0,300
3.3.4- Opposition sur prélèvement	Opposition	1,500
3.3.5- Rejet de prélèvement	Opération	1,000
3.4- Mise à disposition	Opération	10,000
3.5- Commission de Dépassement sur compte	Opération	1,000
3.6- Commission sur opération de retrait déplacée (en dinar)	Opération	2,000
3.7- Commission sur opération de retrait dans la même agence (en dinars)	Opération	1,000

NATURE DE L'OPERATION	COMMISSION	
	ASSIETTE / PÉRIODICITÉ	MAX
4- Commissions Sur Les Operations Monétiques		
4.1- Cotisation, renouvellement, remplacement		
4.1.1- Carte "Jump"		Gratuit
4.1.2- Carte Visa Classic Nationale	Carte	35,000
4.1.3- Carte Visa Classic Internationale	Carte	90,000
4.1.4- Carte visa Electron Nationale	Carte	35,000
4.1.5- Carte CIB A- Client Particulier ayant un revenu inférieur à 1500Dt (Circulaire BCT 2024/03) B- Autres Clients	Carte	Gratuit 20,000
4.1.6- Carte MasterCard Gold Nationale	Carte	100,000
4.1.7- Carte MasterCard Gold Internationale	Carte	130,000
4.1.8- Carte Allocation Touristique	Carte	15,000
4.1.9- Carte Technologique Internationale Particulier	Carte	15,000
4.1.10- Carte Technologique Internationale Entreprise	Carte	40,000
4.1.11- Carte Visa Platinum Business Nationale	Carte	160,000
4.1.12- Carte Visa Platinum Business Internationale	Carte	210,000
4.1.13- Carte C-Pay	Carte	15,000
4.1.14- Carte C-Cash	Carte	15,000
4.1.15- Carte Master Card Travel	Carte	45,000
4.2- Commission d'interchange		
4.2.1- Avance en espèces effectué auprès d'une banque de la place	Montant retiré	1,500 + 0,50%
4.2.2- Retrait GAB effectué auprès d'une banque de la place	Montant retiré	1,100 + 0,40%
4.2.3- Retrait effectué à l'Etranger	Opération	10,000

NATURE DE L'OPERATION	COMMISSION	
	ASSIETTE / PÉRIODICITÉ	MAX
4- Commissions Sur Les Operations Monétiques		
4.3- Commission d'opposition pour perte ou vol		
4.3.1- Carte "Jump"	Carte	Gratuit
4.3.2- Carte Visa Classic Nationale	Carte	Gratuit
4.3.3- Carte Visa Classic Internationale	Carte	120,000
4.3.4- Carte Visa Electron Nationale	Carte	Gratuit
4.3.5- Carte CIB	Carte	Gratuit
4.3.6- Carte MasterCard Gold Nationale	Carte	Gratuit
4.3.7- Carte MasterCard Gold Internationale	Carte	120,000
4.3.8- Carte Allocation Touristique	Carte	Gratuit
4.3.9- Carte technologique internationale	Carte	20,000
4.3.10- Carte STB Visa Platinum Business Nationale	Carte	Gratuit
4.3.11- Carte STB Visa Platinum Business Internationale	Carte	120,000
4.3.12- Carte C-Pay	Carte	Gratuit
4.3.13- Carte C-Cash	Carte	Gratuit
4.3.14- Carte STB Travel	Carte	Gratuit
4.4- Commission changement du code confidentiel (dans le cadre de la circulaire BCT 2024/03)	Opération	Gratuit
4.5- Commission de Recharge en espèce en agence		
4.5.1 – Carte C-Pay	Opération	2,000
4.5.2- Carte C-Cash	Opération	2,000
4.5.3- Carte STB TRAVEL	Opération	2,000
4.6- Commission accès GAB/cartes étrangères	Opération	10.000

NATURE DE L'OPERATION	COMMISSION	
	ASSIETTE / PÉRIODICITÉ	MAX
4.5- Location TPE		
4.5.1- Fixe	Unité	15,000
4.5.2- mobile	Unité	25,000
4.5.3- Commission TPE Non Utilisé		
4.5.3.1- TPE Fixe	Unité	100,000
4.5.3.2- TPE mobile	Unité	200,000
4.6- Commission d'affiliation TPE	Montant de la Transaction	
4.6.1 transactions par cartes locales (dans le cadre du circulaire BCT 2024/ 03)		1,30 %
4.6.2 transactions par cartes internationales		5,00 %
4.7- Commission d'affiliation au Système de Paiement Sur Internet	Montant de la transaction	5,00 %
5- Services Télématique Et Banque Directe		
5.1- Adhesion STB ON LINE	Annuelle	5,000
5.2- Adhésion STB NET		
5.2.1- particuliers	Trimestrielle	10,000
5.2.2- Professionnel	Trimestrielle	20,000
5.3- Adhésion STB SMS	Annuelle	18,000
5.4- Adhésion recharge GSM		Gratuit
5..5- Adhésion Pack		
5.5.1- Ibn Jazzar	Trimestrielle	37,000
5.5.2- Avicène	Trimestrielle	37,000
5.5.3- Marhaba	Trimestrielle	18,500
5.5.4- Marhaba International	Trimestrielle	25,000

NATURE DE L'OPERATION	COMMISSION	
	ASSIETTE / PÉRIODICITÉ	MAX
6- AVALS, CAUTIONS, ACCEPTATIONS BANCAIRES ET AUTRES ENGAGEMENT PAR SIGNATURE		
6.1- Avec blocage de la provision dans un compte indisponible		
6.1.1- frais d'émission	Opération	30,000
6.1.2- frais de modification/prorogation	Opération	15,000
6.2- Sans blocage de la provision		
6.2.1- frais d'émission	Opération	30,000
6.2.2- frais de modification/prorogation	Opération	15,000
6.2.3- commission d'engagement (avec un minimum de 20,000 /opération)	Montant / mois indivisible	4,00 %°
6.3- Commission d'apurement		
6.3.1- main levée	Opération	15,000
6.3.2- mise en jeu	Opération	30,000
6.4- Commission sur billet de trésorerie		
6.4.1- la souscription		
a. Commission d'engagement ou d'aval	Montant	2,50 %
b. Commission de placement ou d'intermédiation	Montant	2,00 %
6.4.2- Au remboursement		
a. Commission de Domiciliation	Montant	1,00 %°

NATURE DE L'OPERATION	COMMISSION	
	ASSIETTE	MAX
7- OPERATIONS DIVERSES		
7.1- Location de coffre- fort		
7.1.1- Type 1 : 9 et 11 cm avec majoration annuelle de 5%	Coffre	120,000
7.1.2- Type 2 : 16 cm avec majoration annuelle de 5%	Coffre	150,000
7.1.3- Type 3		
a. 19 et 22 cm avec majoration annuelle de 5%	Coffre	200,000
b. 29 cm avec majoration annuelle de 5%	Coffre	250,000
7.1.4- Type 4 : 33 cm avec majoration annuelle de 5%	Coffre	300,000
7.1.5- Type 5 : 66 cm avec majoration annuelle de 5%	Coffre	350,000
7.2- Commission sur règlement de succession (montant supérieur à 500,000)		
7.2.1- Par héritier résident et capable	Dossier	50,000
7.2.2- Par héritier non résident ou incapable	Dossier	100,000
7.3- Commission de mouvement	Cumul débit	1/2 ‰
7.4- Commission de découvert	Plus Fort découvert	1/4 %
7.5- Opposition sur livret d'épargne (donne lieu au remplacement de livret)	Opposition	10,000
7.6- Commission d'étude		
7.6.1- Crédit aux particuliers		
a. crédit direct	Montant	2,00%
b. Crédit Eslah masken	Montant	2,00%
c. Crédit Masken AWAL	Montant	1,00%
d. crédit logement	Montant	1,50%
e. crédit pour achat de voitures	Montant	1,50%
f. crédit ordinateur		
✓ ordinateur familial	Dossier	30,000
✓ autres matériels informatiques	Dossier	40,000
e. crédit épargne logement	Montant	1, 50%
f. crédit épargne confort	Montant	1, 50%
g. crédit épargne étude	Montant	30,000
h. Crédit étude supérieure	Dossier	1,25%
i. prêt universitaire	Dossier	40,000
j. crédit FNE	Montant	70,000
k. crédit FONAPRA	Montant	1,75%

NATURE DE L'OPERATION	COMMISSION	
	ASSIETTE	MAX
7- OPERATIONS DIVERSES		
7.6.2- Crédit aux entreprises à court terme		
a. Nouveau dossier (min200,000 ; max 5000,000)	Montant	2,00 ‰
b. Renouvellement dossier (min200,000,max 5000,000)	Montant	2,00 ‰
c. Dépassement ponctuel		
c.1- Commission d'Etude de Demande de Dépassement Provisoire	Demande	30,000
c.2- Commission d'acceptation de Dépassement Provisoire sur une seule ligne de crédit	Demande	120,000
c.3- Commission d'acceptation de Dépassement Provisoire pour deux (02) ligne ou plus	Demande	170,000
d. Demande de Dérogation Spéciale		
d.1- Commission d'Etude de Demande de Dérogation Spéciale	Demande	30,000
d.2- Commission en cas d'acceptation de la Demande	Demande	20,000
7.6.3- Crédit aux entreprises à Moyen et Long Terme	Montant	1,50%
7.6.4- Crédits de consolidation	Montant	1,00%
7.6.5- Crédits et remises documentaires import et export	Dossier	20,000
7.6.6- Demande de réexamen de décision de crédit	Demande	100,000
7.6.7- Commission de Constitution de garanties Compte d'Entreprise et Professionnel	Dossier	100,000
7.6.8- Commission de Prorogation de Financement en Devises	Montant	0,0625%
7.7- Commission de remboursement anticipé		
7.7.1- règlement relayé par un nouveau crédit	dossier	30,000
7.7.2- règlement partiel ou total non relayé par un nouveau crédit (min100,000)	capital remboursé par anticipation	3,00 %
7.8- Commission sur promesse de délivrance de mainlevée		
7.8.1- Nantissement divers	Acte	10,000
7.8.2- Hypothèques	Acte	15,000
7.8.3- Divers Acte	Acte	5,000
7.9- Commission sur établissement de mainlevée		
7.9.1- Résiliation domiciliation irrévocable de salaire	Acte	30,000
7.9.2- Nantissement divers	Acte	40,000
7.9.3- Hypothèques	Acte	50,000

NATURE DE L'OPERATION	COMMISSION	
	ASSIETTE	MAX
7.10- Recherche pour le compte de la clientèle des documents archivés	Chèque/Lettre de Crédit Feuillet Feuillet Feuillet	2,500 5,000 10,000 25,000
7.10.1- Image de chèque/lettre de change		
7.10.2- Autres documents		
a. ancienneté de 6 mois à 3 an		
b. Ancienneté de 3 an à 10 ans		
c. Ancienneté supérieure à 10 ans		
7.11- Délivrance de documents en agence	Extrait Document	0,500 1,000
• Extrait de compte		
• Autres documents		
7.12- Commission d'engagement	Montant restant à débloquer	1,50%
7.13- Recherche, mise en place et montage de financement	Montant débloqué Montant débloqué Opération	1,00 % 1,00 % 100,000
7.13.1- Commission de recherche, mise en place, montage de Financement		
7.13.2- Commission de gestion et de mise en place		
7.13.3- Commission demande de paiement sur ligne de crédit extérieur		
7.14- Demande renseignements commerciaux, conseil assistance etc	Dossier Dossier	100,000 100,000
7.14.1- sur l'Etranger		
7.14.2- sur la Tunisie		
7.15- Autres demandes de renseignements	Demande Demande Attestation Attestation Dossier Dossier	100,000 100,000 20,000 100,000 10,000 100,000 100,000
7.15.1- émanant des commissaires aux comptes		
7.15.2- Diverses requêtes		
7.15.3- délivrance d'attestations		
A- Attestation du solde, de non engagement, de domiciliation bancaire, de clôture de compte		
B- Attestation diverses		
7.15.4- commission sur établissement des ARP		
7.15.5- Saisie arrêt et opposition administrative		
7.15.6- information d'exécution de jugement		
7.16- Conseils et assistance	Dossier	100,000
7.17- Contrôle et expertise	Dossier	Frais réels majorés de 100,000
7.18- Demande de Transfert d'Engagement	Demande Demande	50,000 100,000
7.18.1- Compte de Particulier		
7.18.2- Compte d'Entreprise et Professionnel		

NATURE DE L'OPERATION	COMMISSION	
	ASSIETTE / PÉRIODICITÉ	MAX
II - OPERATIONS DE CHANGE ET DE COMMERCE EXTERIEUR		
1- Domiciliation des Titres de Commerce Extérieur et de Change		
1.1- Titres d'importation et titres d'exportation (1)	Titre	10,000
1.2- Demande F1 et F2 et fiche d'information	Demande	20,000
1.3- Opérations déléguées		
1.3.1- Dossier allocation voyage d'affaires		
a. Frais de constitution et de renouvellement	Dossier	50,000
b. Frais de gestion (max 50,000)	Opération	2,00 ‰
c. Commission de levée de suspension	Opération	50,000
d. Clôture dossier	Dossier	30,000
e. Attestation de solde	Attestation	20,000
f. Fiche d'investissement	Fiche	100,000
g. Attestation bancaire d'investissement	Attestation	100,000
1.3.2- Frais de scolarité (ne donne pas lieu à perception de la commission de réalisation/virement émis)	Dossier	30,000

(1) Peut donner lieu à la récupération des frais TTN

NATURE DE L'OPERATION	COMMISSION	
	ASSIETTE / PÉRIODICITÉ	MAX
II - OPERATIONS DE CHANGE ET DE COMMERCE EXTERIEUR		
2- Accréditifs documentaires		
2.1- A L'importation		
2.1.1- Commission d'ouverture		
a. avec blocage de la provision	Opération	50,000
b. sans blocage de la provision (min 50,000)	Montant/mois indivisible	4,00‰
2.1.2- Commission de modification		
a. Pour prorogation ou modification de montant		
✓ avec blocage de la provision	Opération	50,000
✓ sans blocage de la provision (min50,000)	Montant/mois indivisible	3,50 ‰
b. pour autre motif	Opération	30,000
2.1.3- Annulation de lettre de crédit après ouverture	dossier	50,000
2.1.4- Commission de délivrance de draft L/C	Titre	30,000
2.1.5- Commission document L/C en souffrance	Titre	50,000
2.1.4- Commission de réalisation (min35,000 ; max350,000)	Montant	3,50‰
2.2- A l'exportation		
2.2.1- Commission de transmission	Opération	30,000
2.2.2- Commission de confirmation (min100,000)	Montant/mois indivisible	4,00‰
2.2.3- Commission de modification		
a. pour prorogation ou modification de montant (min100,000)	Montant/trimestre	3,50‰
b. pour autre motif	Opération	30,000
2.2.4- Commission de réalisation (min35,000 ; max350,000)	Montant	3,50 ‰
2.2.5- Commission de notification	Dossier	30,000
2.2.6- Commission de paiement ou de levée de document (min 80,000)	Montant	3,50 ‰
2.2.7- Commission de paiement différé (min150,000)	Montant /trimestre indivisible	3,50 ‰
2.2.8- Commission d'acceptation de désignation	Montant	3,50 ‰
2.2.9- Commission de cession de produit	Dossier	50,000
2.2.10- Commission de vérification des documents sur L/C non confirmée	Montant	1 ‰
2.2.10- Commission de transfert de lettre de crédit	Montant /trimestre indivisible	3,50 ‰

NATURE DE L'OPERATION	COMMISSION	
	ASSIETTE	MAX
3- Remises Documentaires		
3.1- A l'importation		
3.1.1- Commission d'acceptation et d'encaissement (Min 40,000 , Max 150,000)	Opération	1,25‰
3.1.2- Commission de réalisation (min35,000 ; max350,000)	Montant	3,75‰
3.1.3- Commission d'endos des documents d'expédition	Opération	50,000
3.1.4- Commission sur remise de documents franco de paiement	Opération	40,000
3.1.5- Commission sur documents en souffrance	Opération	40,000
3.1.6- Commission sur retour de documents impayés	Opération	50,000
3.2- A l'exportation		
3.2.1- Commission de réalisation (min35,000 ; max350,000)	Montant	3,75‰
3.2.2- Commission d'envoi de documents à l'encaissement (Min 40,000 , Max 150,000)	Opération	1,25‰
3.2.3- Commission sur retour de documents impayés	Opération	30,000
3.2.4- Commission sur remise de document franco de paiement	Opération	40,000
3.2.5- Commission de modification remise export	Opération	50,000

NATURE DE L'OPERATION	COMMISSION	
	ASSIETTE	MAX
4- Autres Operations En Devises		
4.1- Opérations par chèques		
4.1.1- Commission d'encaissement sur un compte en devise	Chèque	
A- EN EURO		
a- Tiré sur un compte Même agence		3,00
b- Tiré sur un compte autres agences		3,00
c- Tiré sur autres banque		20,00
d- Tiré sur l'étranger		20,00
B- EN DOLLARS ETATS UNIS		
a- Tiré sur un compte Même agence		4,00
b- Tiré sur un compte autres agences		4,00
c- Tiré sur autres banque		25,00
d- Tiré sur l'étranger		25,00
C- EN DINAR DE BAHRAIEN		
a- Tiré sur un compte Même agence		12,00
b- Tiré sur un compte autres agences		12,00
c- Tiré sur autres banque		85,00
d- Tiré sur l'étranger		85,00
D- EN DINAR ALGERIEN		
a- Tiré sur un compte Même agence		416,00
b- Tiré sur un compte autres agences		416,00
c- Tiré sur autres banque		2500,00
d- Tiré sur l'étranger		2500,00
E- EN RYAL SAOUDIEN		
a- Tiré sur un compte Même agence		13,00
b- Tiré sur un compte autres agences		13,00
c- Tiré sur autres banque		80,00
d- Tiré sur l'étranger		80,00
F- EN DOLLAR CANADIEN		
a- Tiré sur un compte Même agence		5,00
b- Tiré sur un compte autres agences		5,00
c- Tiré sur autres banque		30,00
d- Tiré sur l'étranger		30,00
G- EN COURONNE DANOISE		
a- Tiré sur un compte Même agence		25,00
b- Tiré sur un compte autres agences		25,00
c- Tiré sur autres banque		150,00
d- Tiré sur l'étranger		150,00

NATURE DE L'OPERATION	COMMISSION	
	ASSIETTE	MAX
4- Autres Operations En Devises		
4.1- Opérations par chèques		
4.1.1- Commission d'encaissement sur un compte en devise	Chèque	
H- EN LIVRE STERLING		
a- Tiré sur un compte Même agence		2,50
b- Tiré sur un compte autres agences		2,50
c- Tiré sur autres banque		15,00
d- Tiré sur l'étranger		15,00
I- EN YEN JAPONAIS		
a- Tiré sur un compte Même agence		416,00
b- Tiré sur un compte autres agences		416,00
c- Tiré sur autres banque		2500,00
d- Tiré sur l'étranger		2500,00
J- EN DIRHAM MAROCAIN		
a- Tiré sur un compte Même agence		33,00
b- Tiré sur un compte autres agences		33,00
c- Tiré sur autres banque		200,00
d- Tiré sur l'étranger		200,00
K- EN COURONNE NORVEGIENNE		
a- Tiré sur un compte Même agence		33,00
b- Tiré sur un compte autres agences		33,00
c- Tiré sur autres banque		200,00
d- Tiré sur l'étranger		200,00
L- EN COURONNE SUEDOISE		
a- Tiré sur un compte Même agence		33,00
b- Tiré sur un compte autres agences		33,00
c- Tiré sur autres banque		200,00
d- Tiré sur l'étranger		200,00
M- EN FRANC SUISSE		
a- Tiré sur un compte Même agence		3,00
b- Tiré sur un compte autres agences	3,00	
c- Tiré sur autres banque	20,00	
d- Tiré sur l'étranger	20,00	
N- EN DINR KOWEITIEN		
a- Tiré sur un compte Même agence	1,70	
b- Tiré sur un compte autres agences	1,70	
c- Tiré sur autres banque	10,00	
d- Tiré sur l'étranger	10,00	

NATURE DE L'OPERATION	COMMISSION	
	ASSIETTE	MAX
4- Autres Operations En Devises		
4.1- Opérations par chèques		
4.1.1- Commission d'encaissement sur un compte en devise	Chèque	
O- EN DIRHAM AU		
a- Tiré sur un compte Même agence		13,00
b- Tiré sur un compte autres agences		13,00
c- Tiré sur autres banque		80,00
d- Tiré sur l'étranger		80,00
P- EN RYAL QATARI		
a- Tiré sur un compte Même agence		13,00
b- Tiré sur un compte autres agences		13,00
c- Tiré sur autres banque		80,00
d- Tiré sur l'étranger		80,00
Q- EN DINAR LIBYEN		
a- Tiré sur un compte Même agence		16,00
b- Tiré sur un compte autres agences	16,00	
c- Tiré sur autres banque	100,00	
d- Tiré sur l'étranger	100,00	
4.1.2-Commission d'encaissement sur un compte en dinar	Chèque	20,000
4.1.3- Commission de réalisation (1)	Montant	2,75‰
4.1.4- Demande d'avis de sort	Chèque	15,000
4.1.5- Commission sur chèque retourné impayé	Chèque	20,000
4.2- Opérations sur effets		
4.2-1- Commission d'encaissement	Effet	20,000
4.2.2- Commission de règlement	Effet	20,000
4.2.3- Commissions de réalisation (1)	Montant	2,75‰
4.2.4- Demande d'avis de sort, Prorogation, changement de domiciliation ou réclamation d'effets	Effet	15,000

(1) Cette commission est perçue sur les comptes tenus en dinars avec (minimum 10,000 ; maximum 250,000)

NATURE DE L'OPERATION	COMMISSION		
	ASSIETTE	MAX	
4- Autres Operations En Devises			
4.3- Opérations de virements	Virement		
4.3.1- commission sur virements émis sur un compte en devise			
A- EN EURO			
a- En faveur d'un compte Même agence		3,00	
b- En faveur d'un compte autres agences		3,00	
c- en faveur d'un client autres banque de la place		20,00	
d- Sur l'étranger		20,00	

B- EN DOLLARS ETATS UNIS			
a- En faveur d'un compte Même agence		4,00	
b- En faveur d'un compte autres agences		4,00	
c- en faveur d'un client autres banque de la place		25,00	
d- Sur l'étranger		25,00	

C- EN DINAR DE BAHRAIEN			
a- En faveur d'un compte Même agence		12,00	
b- En faveur d'un compte autres agences		12,00	
c- en faveur d'un client autres banque de la place		85,00	
d- Sur l'étranger		85,00	

D- EN DINAR ALGERIEN			
a- En faveur d'un compte Même agence		416,00	
b- En faveur d'un compte autres agences		416,00	
c- en faveur d'un client autres banque de la place		2500,00	
d- Sur l'étranger	2500,00		

E- EN RYAL SAOUDIEN			
a- En faveur d'un compte Même agence	13,00		
b- En faveur d'un compte autres agences	13,00		
c- en faveur d'un client autres banque de la place	80,00		
d- Sur l'étranger	80,00		

F- EN DOLLAR CANADIEN			
a- En faveur d'un compte Même agence	5,00		
b- En faveur d'un compte autres agences	5,00		
c- en faveur d'un client autres banque de la place	30,00		
d- Sur l'étranger	30,00		

NATURE DE L'OPERATION	COMMISSION	
	ASSIETTE	MAX
4- Autres Operations En Devises		
4.3- Opérations de virements	Virement	
4.3.1- commission sur virements émis sur un compte en devise		
G- EN COURONNE DANOISE		
a- En faveur d'un compte Même agence		25,00
b- En faveur d'un compte autres agences		25,00
c- en faveur d'un client autres banque de la place		150,00
d- Sur l'étranger		150,00
H- EN LIVRE STERLING		
a- En faveur d'un compte Même agence		2,50
b- En faveur d'un compte autres agences		2,50
c- en faveur d'un client autres banque de la place	15,00	
d- Sur l'étranger	15,00	
I- EN YEN JAPONAIS		
a- En faveur d'un compte Même agence	416,00	
b- En faveur d'un compte autres agences	416,00	
c- en faveur d'un client autres banque de la place	2500,00	
d- Sur l'étranger	2500,00	
J- EN DIRHAM MAROCAIN		
a- En faveur d'un compte Même agence	33,00	
b- En faveur d'un compte autres agences	33,00	
c- en faveur d'un client autres banque de la place	200,00	
d- Sur l'étranger	200,00	
K- EN COURONNE NORVEGIENNE		
a- En faveur d'un compte Même agence	33,00	
b- En faveur d'un compte autres agences	33,00	
c- en faveur d'un client autres banque de la place	200,00	
d- Sur l'étranger	200,00	
L- EN COURONNE SUEDOISE		
a- En faveur d'un compte Même agence	33,00	
b- En faveur d'un compte autres agences	33,00	
c- en faveur d'un client autres banque de la place	200,00	
d- Sur l'étranger	200,00	

NATURE DE L'OPERATION	COMMISSION	
	ASSIETTE	MAX
4- Autres Operations En Devises		
4.3- Opérations de virements		
4.3.1- commission sur virements émis sur un compte en devise	Virement	
M- EN FRANC SUISSE		
a- En faveur d'un compte Même agence		3,00
b- En faveur d'un compte autres agences		3,00
c- en faveur d'un client autres banque de la place		20,00
d- Sur l'étranger		20,00
N- EN DINR KOWEITIEN		
a- En faveur d'un compte Même agence		1,70
b- En faveur d'un compte autres agences		1,70
c- en faveur d'un client autres banque de la place		10,00
d- Sur l'étranger		10,00
O- EN DIRHAM AU		
a- En faveur d'un compte Même agence		13,00
b- En faveur d'un compte autres agences		13,00
c- en faveur d'un client autres banque de la place		80,00
d- Sur l'étranger		80,00
P- EN RYAL QATARI		
a- En faveur d'un compte Même agence		13,00
b- En faveur d'un compte autres agences		13,00
c- en faveur d'un client autres banque de la place		80,00
d- Sur l'étranger		80,00
Q- EN DINAR LIBYEN		
a- En faveur d'un compte Même agence		16,00
b- En faveur d'un compte autres agences		16,00
c- en faveur d'un client autres banque de la place		100,00
d- Sur l'étranger		100,00
4.3.2- Commission sur virements émis sur un compte en dinar	Virement	30,000
4.3.3-Commission de réalisation (1)	Montant	2,75‰

(1) Cette commission est perçue sur les comptes tenus en dinars avec (minimum 10,000 ; maximum 250,000)

NATURE DE L'OPERATION	COMMISSION	
	ASSIETTE	MAX
4- Autres Operations En Devises		
4.3- Opérations de virements		
4.3.2- commission sur virements reçus sur un compte en devise	Virement	
A- EN EURO		
a- Provenant d'un compte Même agence		3,00
b- Provenant d'un compte autres agences		3,00
c- Provenant d'un client autres banque de la place		20,00
d-Provenant de l'étranger		20,00
B- EN DOLLARS ETATS UNIS		
a- Provenant d'un compte Même agence		4,00
b- Provenant d'un compte autres agences		4,00
c- Provenant d'un client autres banque de la place		25,00
d-Provenant de l'étranger		25,00
C- EN DINAR DE BAHRAIEN		
a- Provenant d'un compte Même agence		12,00
b- Provenant d'un compte autres agences		12,00
c- Provenant d'un client autres banque de la place		85,00
d-Provenant de l'étranger		85,00
D- EN DINAR ALGERIEN		
a- Provenant d'un compte Même agence		416,00
b- Provenant d'un compte autres agences		416,00
c- Provenant d'un client autres banque de la place		2500,00
d-Provenant de l'étranger		2500,00
E- EN RYAL SAOUDIEN		
a- Provenant d'un compte Même agence		13,00
b- Provenant d'un compte autres agences		13,00
c- Provenant d'un client autres banque de la place		80,00
d-Provenant de l'étranger		80,00
F- EN DOLLAR CANADIEN		
a- Provenant d'un compte Même agence		5,00
b- Provenant d'un compte autres agences		5,00
c- Provenant d'un client autres banque de la place		30,00
d-Provenant de l'étranger		30,00

NATURE DE L'OPERATION	COMMISSION	
	ASSIETTE	MAX
4- Autres Operations En Devises		
4.3- Opérations de virements		
4.3.2- commission sur virements reçus sur un compte en devise	Virement	
G- EN COURONNE DANOISE		
a- Provenant d'un compte Même agence		25,00
b- Provenant d'un compte autres agences		25,00
c- Provenant d'un client autres banque de la place		150,00
d-Provenant de l'étranger		150,00
H- EN LIVRE STERLING		
a- Provenant d'un compte Même agence		2,50
b- Provenant d'un compte autres agences		2,50
c- Provenant d'un client autres banque de la place		15,00
d-Provenant de l'étranger		15,00
I- EN YEN JAPONAIS		
a- Provenant d'un compte Même agence		416,00
b- Provenant d'un compte autres agences		416,00
c- Provenant d'un client autres banque de la place		2500,00
d-Provenant de l'étranger		2500,00
J- EN DIRHAM MAROCAIN		
a- Provenant d'un compte Même agence		33,00
b- Provenant d'un compte autres agences		33,00
c- Provenant d'un client autres banque de la place		200,00
d-Provenant de l'étranger		200,00
K- EN COURONNE NORVEGIENNE		
a- Provenant d'un compte Même agence		33,00
b- Provenant d'un compte autres agences		33,00
c- Provenant d'un client autres banque de la place		200,00
d-Provenant de l'étranger		200,00
L- EN COURONNE SUEDOISE		
a- Provenant d'un compte Même agence		33,00
b- Provenant d'un compte autres agences		33,00
c- Provenant d'un client autres banque de la place		200,00
d-Provenant de l'étranger		200,00

NATURE DE L'OPERATION	COMMISSION	
	ASSIETTE	MAX
4- Autres Operations En Devises		
4.3- Opérations de virements		
4.3.2- commission sur virements reçus sur un compte en devise	Virement	
M- EN FRANC SUISSE		
a- Provenant d'un compte Même agence		3,00
b- Provenant d'un compte autres agences		3,00
c- Provenant d'un client autres banque de la place		20,00
d-Provenant de l'étranger		20,00

N- EN DINR KOWEITIEN		
a- Provenant d'un compte Même agence		1,70
b- Provenant d'un compte autres agences		1,70
c- Provenant d'un client autres banque de la place		10,00
d-Provenant de l'étranger		10,00

O- EN DIRHAM AU		
a- Provenant d'un compte Même agence		13,00
b- Provenant d'un compte autres agences		13,00
c- Provenant d'un client autres banque de la place		80,00
d-Provenant de l'étranger		80,00

P- EN RYAL QATARI		
a- Provenant d'un compte Même agence		13,00
b- Provenant d'un compte autres agences		13,00
c- Provenant d'un client autres banque de la place		80,00
d-Provenant de l'étranger		80,00

Q- EN DINAR LIBYEN		
a- Provenant d'un compte Même agence		16,00
b- Provenant d'un compte autres agences		16,00
c- Provenant d'un client autres banque de la place		100,00
d-Provenant de l'étranger		100,00

4.3.3- Commission sur virements reçus sur un compte en dinar	Virement	20,000

4.3.4- commission de réalisation (1)	Montant	2,75%

(1) Cette commission est perçue sur les comptes tenus en dinars avec (minimum 10,000 ; maximum 250,000)

NATURE DE L'OPERATION	COMMISSION	
	ASSIETTE	MAX
4- Autres Operations En Devises		
4.4- Autres opérations		
4.4.1- versement et retrait de billets de banque	Montant	4,00 ‰
4.4.2- mise à disposition	Montant	4,00 ‰
4.5- Lettres de garantie		
4.5.1- Avec blocage de la provision	Opération	50,000
4.5.2- Sans blocage de la provision	Montant	4,00 ‰
4.6- Recherche, Mise place et montage de financement		
4.6.1- Commission de recherche et montage financier	Montant	1,00 %
4.6.2- Commission de gestion et mise en place	Montant Débloqué	1,00 %